



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

12 avenue de Comarque
47260 Castelmoron-sur-Lot
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49
courriel : contact@ccclt.fr

AR PREFECTURE

047-244701405-20200608-3712020-DE
Reçu le 31/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt , le mardi 8 juin à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué par le président sortant, s'est réuni sous la présidence de Madame LALAURIE Line doyenne d'âge (en application de l'article L.5211-9 du CGCT)

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 32
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 29 mai
2020

Présents : M. Gérard STUYK, Mme Line LALAURIE, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. Jérôme JUGIE , M. Michel VERGNE, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU, M. GOZZERINO Ghislain, M. Daniel LAMY, M. FORTUNEL Cyril, Mme Sylvie MAURIN, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Pascal ANDRIEUX , M. Dominique BOUISSIERE, M. Ric MARTIN, Mme Christelle BOEL, Mme Bénédicte DUPRAT, Mme Maud DURNEY, M. Cyril FORTUNEL, M. Charles GUFFROY, M. Pierre JEANNEAU , Mme Guylène LIA, M. Jean-Marie VRECH, M. Jean-Marie PREVOT, .

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT

Etaient aussi présentes :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 37-1/2020 annuelle et remplace suite à une erreur matérielle la délibération 37/2020

Election du Président

Le conseil communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-2,
Vu la prise de présidence de l'assemblée par le doyen d'âge,
Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération;
Vu les résultats du scrutin;

A la majorité absolue des membres présents DELIBERE,

Proclame Madame Line Lalaurie , Présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac et la déclare installée.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

La Présidente

Line LALAURIE

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 15 juin 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 16 juin 2020



LOT & TOLZAC

Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

12 avenue de Comarque
47260 Castelmoron-sur-Lot
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49
courriel : contact@cclt.fr

AR PREFECTURE

047-244701405-20200608-382020-DE
Reçu le 16/06/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le mardi 8 juin à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué par le président sortant, s'est réuni sous la présidence de de Madame LALaurie Line doyenne d'âge (en application de l'article L.5211-9 du CGCT)

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 32
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 29 mai 2020

Présents : M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurie, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. Jérôme JUGIE , M. Michel VERGNE, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU, M. GOZZERINO Ghislain, M. Daniel LAMY, M. FORTUNEL Cyril, Mme Sylvie MAURIN, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Pascal ANDRIEUX , M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Ric MARTIN, Mme Christelle BOEL, Mme Bénédicte DUPRAT, Mme Maud DURNEY, M. Cyril FORTUNEL, M. Charles GUFFROY, M. Pierre JEANNEAU , Mme Guylène LIA, M. Jean-Marie VRECH, M. Jean-Marie PREVOT, .

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT

Etaient aussi présentes :

Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n°38/2020

Détermination du nombre de vice-présidents

Le conseil communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,
Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents;

A l'unanimité des membres présents, DELIBERE

Fixe le nombre de vice-présidents à cinq.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Line LALaurie

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 15 juin 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 16 juin 2020



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

12 avenue de Comarque
47260 Castelmoron-sur-Lot
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49
courriel : contact@ccclt.fr

AR PREFECTURE
047-244701405-20200608-3812020-DE
Reçu le 31/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le mardi 8 juin à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué par le président sortant, s'est réuni sous la présidence de de Madame LALAURIE Line doyenne d'âge (en application de l'article L.5211-9 du CGCT)

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 32
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 29 mai 2020

Présents :M. Gérard STUYK, Mme Line LALAURIE, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. Jérôme JUGIE , M. Michel VERGNE, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU, M. GOZZERINO Ghislain, M. Daniel LAMY, M. FORTUNEL Cyril, Mme Sylvie MAURIN, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Pascal ANDRIEUX , M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Ric MARTIN, Mme Christelle BOEL, Mme Bénédicte DUPRAT, Mme Maud DURNEY, M. Cyril FORTUNEL, M. Charles GUFFROY, M. Pierre JEANNEAU , Mme Guylène LIA, M. Jean-Marie VRECH, M. Jean-Marie PREVOT, .

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT

Etaient aussi présentes :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 38-1/2020 remplace et annule, suite à une erreur matérielle celle portant le numéro 38/2020

Détermination du nombre de vice-présidents

Le conseil communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,
Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents;

A l'unanimité des membres présents, DELIBERE

Fixe le nombre de vice-présidents à cinq.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

La Présidente

Line LALAURIE

- Certifié exécutoire compte tenu de
- La publication le 15 juin 2020
 - La transmission en Sous-préfecture le 16 juin 2020



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

12 avenue de Comarque
47260 Castelmoron-sur-Lot
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49
courriel : contact@ccclt.fr

AR PREFECTURE
047-244701405-20200608-392020-DE
Reçu le 16/06/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt , le mardi 8 juin à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué par le président sortant, s'est réuni sous la présidence de de Madame LALAUrie Line doyenne d'âge (en application de l'article L.5211-9 du CGCT).

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 32
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 29 mai 2020

Présents : M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALAUrie, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. Jérôme JUGIE , M. Michel VERGNE, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU, M. GOZZERINO Ghislain, M. Daniel LAMY, M. FORTUNEL Cyril, Mme Sylvie MAURIN, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Pascal ANDRIEUX , M. Dominique BOUISSIERE, M. Ric MARTIN, Mme Christelle BOEL, Mme Bénédicte DUPRAT, Mme Maud DURNEY, M. Cyril FORTUNEL, M. Charles GUFFROY, M. Pierre JEANNEAU , Mme Guylène LIA, M. Jean-Marie VRECH, M. Jean-Marie PREVOT, .

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT

Etaient aussi présentes :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 39/2020
Election des vice-présidents

Le conseil communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2, et L 5211-10,
Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération;
Vu les résultats des scrutins,

Considérant qu'en absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal;

A la majorité absolue des membres présents, DELIBERE

Proclame les conseillers communautaires suivants élus en tant que :

- 1er vice-président, M. Gérard STUYK
- 2ème vice-président, M. Michel VERGNE
- 3ème vice-président, M. Daniel FURLAN
- 4ème vice-président, M. Jean Pierre SAGNETTE
- 5ème vice-président, M. Jean-Claude BLAY

Et les déclare installés.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

La Présidente



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Line LALAUrie

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication le 15 juin 2020
La transmission en Sous-préfecture le 16 juin 2020



L'an deux mille vingt, , le mardi 8 juin à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué par le président sortant, s'est réuni sous la présidence de de Madame LALAURIE Line doyenne d'âge (en application de l'article L.5211-9 du CGCT).

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 32
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 29 mai 2020

Présents : M. Gérard STUYK, Mme Line LALAURIE, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. Jérôme JUGIE , M. Michel VERGNE, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU, M. GOZZERINO Ghislain, M. Daniel LAMY, M. FORTUNEL Cyril, Mme Sylvie MAURIN, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Pascal ANDRIEUX , M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Ric MARTIN, Mme Christelle BOEL, Mme Bénédicte DUPRAT, Mme Maud DURNEY, M. Cyril FORTUNEL, M. Charles GUFFROY, M. Pierre JEAN-NEAU , Mme Guylène LIA, M. Jean-Marie VRECH, M. Jean-Marie PREVOT, .

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT

Etaient aussi présentes :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 39-1/2020 remplace et annule, suite à une erreur matérielle celle portant le numéro 39/2020

Election des vice-présidents

Le conseil communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2, et L 5211-10,
Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération;
Vu les résultats des scrutins,

Considérant qu'en absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal;

A la majorité absolue des membres présents, DELIBERE

Proclame les conseillers communautaires suivants élus en tant que :

La l

- 1er vice-président, M. Gérard STUYK
- 2ème vice-président, M. Michel VERGNE
- 3ème vice-président, M. Daniel FURLAN
- 4ème vice-président, M. Jean Pierre SAGNETTE
- 5ème vice-président, M. Jean-Claude BLAY

Et les déclare installés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Line

La Présidente

Line LALAURIE

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication le 15 juin 2020
La transmission en Sous-préfecture le 16 juin 2020